



**DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UN VÉHICULE-RELAIS AU RÉPERTOIRE DES
TAXIS-RELAIS DE LA HAUTE-GARONNE
(Art. 20 de l'extrait de l'arrêté préfectoral du 06 mai 2011)**

A envoyer par mail, complété et signé, accompagné des pièces justificatives.

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Adresse du siège social :

.....

.....

Renseignements du véhicule concerné :

MARQUE :N° SERIE (TYPE) :

Numéro d'immatriculation :

Ce véhicule est couvert par la compagnie d'assurance :

Numéro de contrat d'assurance :

Je m'engage à ce que le véhicule-relais :

- soit **muni des dispositifs réglementaires** : dispositif lumineux de couleur verte, plaque scellée et bandeau sur la glace arrière portant la mention Taxi-relais avec son numéro d'enregistrement
- soit **couvert par une assurance** garantissant les biens et les personnes transportées
- soit **équipé d'un taximètre** dont l'installation et la vérification périodique, si l'installation date de plus d'un an, sont **en cours de validité** et auront été réalisées par un installateur ou organisme agréé
- dispose d'un **contrôle technique** réalisé par un contrôleur mentionné à l'article R323-7 du code de la route, **en cours de validité**
- **remplisse toutes les conditions réglementaires applicables aux taxis**

Le véhicule-relais sera destiné à la location à un tiers :

OUI

NON

Je m'engage à présenter les justificatifs correspondant aux contrôles techniques afin d'obtenir l'attestation préfectorale de mise en circulation du taxi-relais.

Fait à Le Signature :

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- un extrait K-bis de la société de moins de trois mois, sur lequel figure l'activité de location de véhicule, lorsque le véhicule-relais est destiné à la location à un tiers
- le cas échéant, une attestation d'inscription au répertoire des métiers de moins de trois mois
- une copie recto/verso du certificat d'immatriculation, du véhicule-relais

NB : pour un taxi indépendant, le certificat d'immatriculation devra être à son nom
pour une personne morale, le certificat d'immatriculation devra être au nom de l'entreprise

Dans un premier temps, un **arrêté préfectoral** sera transmis, au titulaire de l'ADS, indiquant le numéro d'enregistrement au répertoire des taxis-relais. Ce document ne permet pas d'utiliser le véhicule relais.

L'arrêté préfectoral devra être présenté avec le véhicule relais à un installateur de taximètre agréé. Ce dernier équipera le véhicule relais et délivrera au titulaire, une attestation d'installation.

Dans un second temps, **l'attestation de mise en circulation** sera transmise, au titulaire de l'ADS, après réception des pièces indiquées dans le courrier accompagnant l'arrêté préfectoral.